



Randonnées en Neste Barousse

CHEMIN DES BICHES



DURÉE
1h15mn



DÉNIVELÉ
100m



DISTANCE
4,5km



DIFFICULTÉ
Facile

Chemin des Biches

DESCRIPTION DE LA RANDO

Village de départ : 65370 Cazarilh **Coordonnées GPS :** 42.957109 , 0.581594

Une randonnée accessible à tout âge. Selon les saisons, vous trouverez au bord des chemins des mûres, des noisettes et des biches avant la tombée de la nuit juste avant de redescendre vers Cazarilh. Au lac vous aurez peut-être le plaisir de surprendre une des trois imposantes tortues domiciliées à l'année.

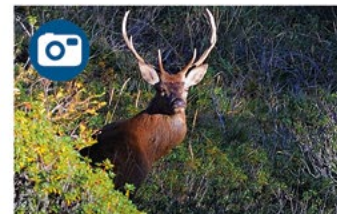
(1) De la place au monument aux morts (mairie), emprunter la D924 vers l'ouest sur 400 m. Au niveau d'un calvaire, prendre à droite sur quelques mètres puis descendre à gauche par un large chemin. Rejoindre le lac de Mauléon et longer sa rive sud.

(2) Emprunter le chemin carrossable à gauche et déboucher sur une route dans le lotissement : la suivre à gauche pour rejoindre la D925. Emprunter la départementale à gauche et gagner le village de Mauléon.

(3) Après avoir longé le château, emprunter la ruelle qui monte à gauche. Elle se prolonge en chemin et aboutit plus haut à un carrefour de rues : prendre à droite. Aux deux intersections suivantes, rester à gauche et suivre la route sur environ 250 m.

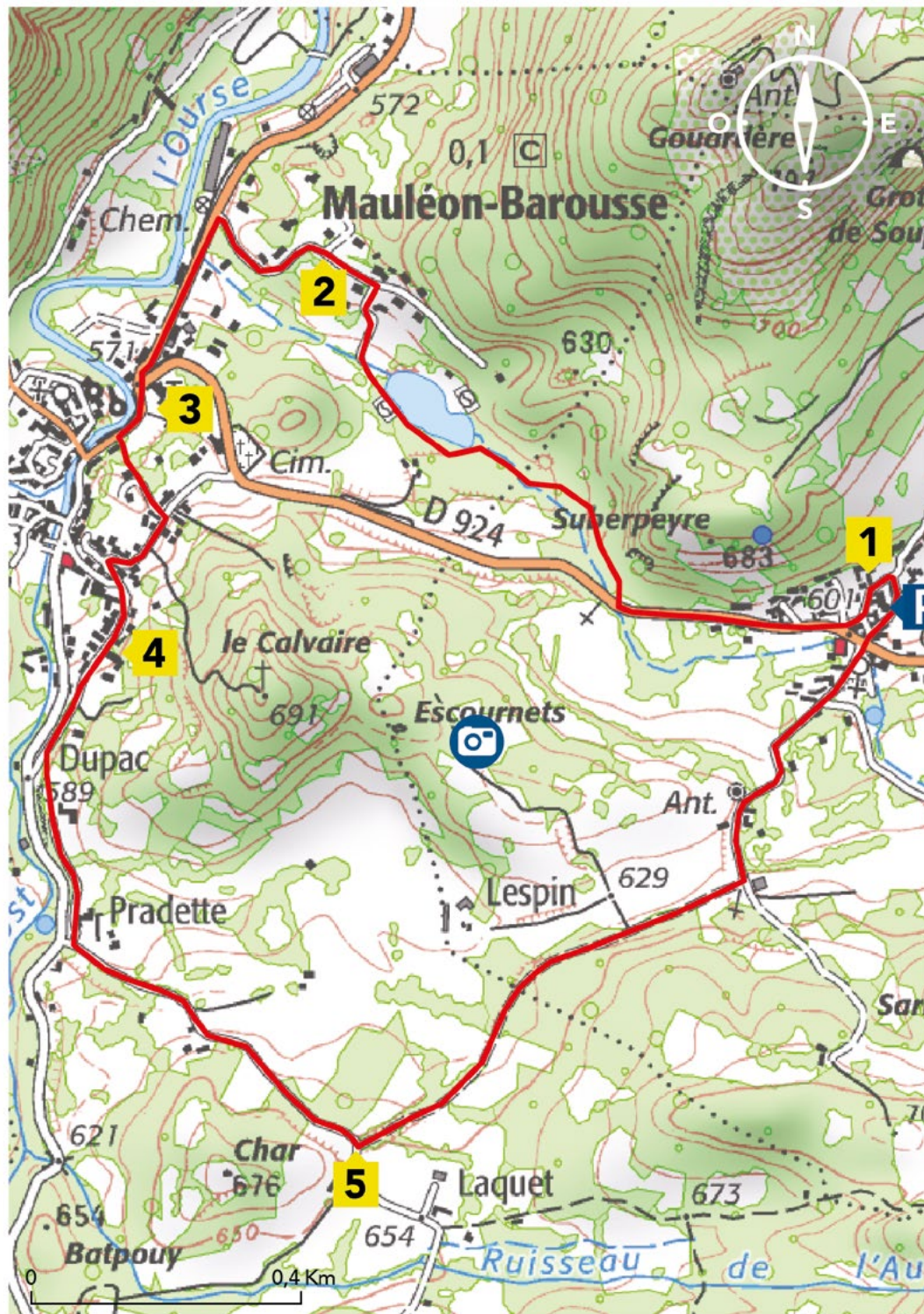
(4) Monter à gauche par un chemin herbeux ; il débouche plus loin sur une route. La suivre à gauche sur 500 m et parvenir à un embranchement.

(5) Emprunter le chemin à gauche et le suivre sur environ 700 m. A un calvaire, descendre à gauche par la route pour rejoindre le village de Cazarilh et le parking.



A DÉCOUVRIR : LES CERVIDÉS

La vallée de la Barousse compte de fortes populations de cervidés. Sur ce parcours, vous aurez très certainement la chance de voir une ou plusieurs biches même à proximité des maisons. En période de brame du cerf (mi-septembre à mi-octobre), vous apercevrez peut-être le majestueux cerf et sa harde. Pour plus de chance soyez discrets !



Randonnées en Neste Barousse

LES 10 CONSEILS AU RANDONNEUR :

- 1- Restons sur les sentiers, n'utilisons pas de raccourcis afin de limiter le piétinement des espèces et l'érosion
- 2- Ne laissons aucune trace de notre passage, ramassons et ramportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle. Soyez volontaire pour préserver l'environnement !
- 3- Partageons les espaces naturels : la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins, restez attentifs aux autres usagers.
- 4- Refermons les clôtures et les barrières après notre passage
- 5- Gardons les chiens en laisse, nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !
- 6- Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux.
- 7- Laissons pousser les fleurs, elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet !
- 8- Ne consomons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle soit potable
- 9- En période de chasse, renseignons-nous auprès des communes, certains itinéraires peuvent être dangereux
- 10- Veillons à ce que notre véhicule ne gêne pas le passage des engins forestiers ou agricoles, même le dimanche, ni celui des riverains.

Préservons nos sites, soyez acteur de la qualité de vos sites de randonnée !
Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation...

Grâce au programme **Suric@te**, signalez toute anomalie sur le site sentinelles.sportsdenature.fr. Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils départementaux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

